

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet DI - Véhicule de combat ultraléger	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-16HB11/A	Date 2015-08-25
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-16HB11	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$\$BL-265-25328
File No. - N° de dossier 265bl.W6399-16HB11	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-28	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brisard, Pascale	Buyer Id - Id de l'acheteur 265bl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0598 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0648
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-16HB11/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

265blW6399-16HB11

Buyer ID - Id de l'acheteur

265bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6399-16HB11

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VOIR CI-JOINT:

- Demande d'information (DI) - 9 pages
- ANNEX A - Matrice de conformité aux spécifications techniques - 18 pages
- ANNEX B - Critères à satisfaire pour pouvoir assister à la démonstration de l'équipement du véhicule de combat ultraléger - 2 pages

**DEMANDE D'INFORMATION (DI)
VÉHICULE DE COMBAT ULTRALÉGER (VCUL)**

TABLE DES MATIÈRE

1. **But et nature de la demande d'information (DI)**
2. **Renseignements généraux**
3. **Portée éventuelle des travaux et contraintes**
4. **Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales**
5. **Calendrier**
6. **Information demandée**
7. **Demandes de renseignements**
8. **Personne-ressource**
9. **Séances de consultation à venir**
10. **Date de clôture pour la DI**
11. **Matrice de conformité aux spécifications techniques**
12. **Consultation de l'industrie – Démonstration de l'équipement**

ANNEX A - Matrice de conformité aux spécifications techniques

ANNEX B - Critères à satisfaire pour pouvoir assister à la démonstration de l'équipement du véhicule de combat ultraléger



DEMANDE D'INFORMATION (DI)

VÉHICULE DE COMBAT ULTRALÉGER (VCUL)

1. But et nature de la demande d'information (DI)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sollicite les commentaires de l'industrie relativement aux véhicules de combat ultralégers (VCUL) pour le gouvernement du Canada qui seront utilisés par les Forces armées canadiennes (FAC) partout dans le monde.

L'objectif de la présente demande d'information (DI) est de faire connaître les exigences du ministère de la Défense nationale (MDN) et d'obtenir de la rétroaction de la part de l'industrie concernant les options possibles pour répondre aux besoins des FAC, et concernant la capacité, le calendrier et les coûts s'y rapportant. Il s'agit de la première étape d'un processus de consultation de l'industrie où l'on cherchera à obtenir de l'information initiale sur la disponibilité de la technologie concernant le projet de VCUL, sur la capacité de l'industrie à livrer le produit et à estimer les coûts de l'acquisition initiale de la capacité de VCUL requise.

L'information reçue de l'industrie sera critique afin d'améliorer les documents de planification et les tableaux des coûts pour les VCUL. Suite à la réception des réponses de l'industrie sur la DI, l'intention est d'avoir des échanges interactifs avec l'industrie tout au long des phases du projet, jusqu'à la demande de propositions (DDP).

La présente DI n'est pas un appel d'offres ni une DDP. Aucun accord ni contrat fondé sur cette DI ne sera conclu. Cette DI n'est pas un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Cette DI ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une DDP ni à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction d'une ébauche des exigences de rendement provisoires (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de planification budgétaire.

Les répondants sont invités à préciser, dans les renseignements fournis au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

Les répondants sont tenus d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de celle-ci, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

La participation à cette DI est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DI ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente





DI n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de propositions subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette DI.

La date de clôture de la DI publiée dans les présentes n'est pas la date limite pour faire des commentaires. Les commentaires seront acceptés jusqu'à ce que la demande de propositions soit publiée (le cas échéant).

2. Renseignements généraux

Les VCUL doivent être de réels véhicules tactiques légers à haute mobilité, qui fournissent une capacité intégrée de manœuvre tactique de combat essentielle aux Forces armées canadiennes déployées hors zone à l'appui des opérations de lutte contre le terrorisme et d'exécution de tâches à haute valeur. Ce véhicule sera utilisé dans des environnements où la menace est d'intensité faible, moyenne et élevée et devrait se trouver hors route dans 75 % du temps. Le VCUL doit fonctionner dans une grande variété de températures (-32 °C à +49 °C) et de climats, des régions tempérées aux régions extrêmes qu'on trouve dans les climats tropicaux ou désertiques (taux d'humidité de 0 à 100 %). De plus, une combinaison d'environnements urbains ou ruraux situés dans des régions montagneuses, boisées, de plaines et de jungle doit être prévue. Le VCUL sera utilisé sur des routes de qualité variable, des autoroutes pavées aux chemins de terre, et dans la plupart des cas sur un terrain accidenté et/ou inégal. Le VCUL sera utilisé par du personnel subissant les effets de l'épuisement au combat et doit donc être capable de fonctionner de façon continue en subissant un minimum de pannes et de dommages et en exigeant un minimum de maintenance par l'exploitant. Le VCUL doit fournir un maximum de souplesse afin de s'adapter aux formations d'attaque spécifiques. L'intégration d'équipement de communication et de systèmes d'armes fournis par l'utilisateur sera requise. Le VCUL doit fournir un potentiel de développement pour permettre l'intégration d'améliorations futures des capacités technologiques et de système dans de nombreux domaines tels que : la manœuvre, la puissance de feu ou les systèmes d'arme, la protection ou la surviabilité, les systèmes humains et les communications ou capteurs.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

Le MDN prévoit se doter d'environ 62 véhicules de combat ultralégers (VCUL) qui seront utilisés par les Forces armées canadiennes (FAC) partout dans le monde.

3.1 Concept d'utilisation des VCUL

La flotte de VCUL sera utilisée dans toutes les opérations, de la réponse à une attaque terroriste majeure à la participation à une importante opération internationale durant une période de temps prolongée. En conséquence, la flotte de VCUL fournira une capacité intégrée de manœuvre tactique de combat essentielle aux forces déployées partout dans le monde à l'appui des opérations de lutte contre le terrorisme et d'exécution de tâches à haute valeur. La flotte de VCUL fournira une capacité de manœuvre tactique de combat, de la vitesse, de la fonctionnalité et de l'agilité au moindre poids possible. Tout l'équipement opérationnel tel que les systèmes d'arme, l'équipement de protection individuelle, les radios tactiques, les antennes à profil bas et les dispositifs d'observation doit pouvoir être utilisé sans compromettre l'utilisation dans la mesure du possible. La flotte de VCUL doit pouvoir être utilisée dans divers environnements, tel que décrit précédemment, tout en exécutant de





multiples tâches et rôles. Le VCUL doit pouvoir être déployé par divers aéronefs en service.

3.2 Profil de mission

Le profil de la mission exige 12 000 km pour les activités de garnison et de formation et 5 000 km pour les opérations, par VCUL par année.

3.3 Concept des services de soutien

L'acquisition de VCUL doit inclure les deux premières années de soutien logistique intégré. L'entretien et la réparation du VCUL suivront les principes fondamentaux et le niveau de soutien logistique du combat (SLC) énoncés dans la Doctrine du maintien en puissance de l'Armée de terre B-GL-300-004/FP-001. Le personnel des FAC, avec au besoin le soutien du fabricant d'équipement d'origine, sera responsable de l'entretien de la flotte de VCUL d'une manière semblable à ce qui en est pour les autres véhicules des FAC. Des rapports sur les défaillances seront nécessaires au cours des phases de mise en œuvre et d'exploitation. Le système d'information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD) sera utilisé par le personnel de SLC afin de documenter les activités de soutien liées aux VCUL. Les VCUL seront conservés dans l'infrastructure désignée. Les détails sur les autres concepts de soutien sont présentés ci-dessous :

- 3.3.1 Soutien de la maintenance. Les opérateurs effectueront des tâches de maintenance propres aux opérateurs. Le soutien de la maintenance sera fourni pour les VCUL par le personnel de maintenance des FAC pour les réparations de premier et de deuxième niveau. Les réparations de troisième et de quatrième niveau seront effectuées par l'entrepreneur..
- 3.3.2 Soutien de l'approvisionnement et aux pièces de rechange. Le VCUL doit être livré avec suffisamment de pièces de rechange pour entretenir les véhicules pendant une période initiale de deux ans. Cet élément comprend, pour soutenir le déploiement du VCUL, l'exigence qu'une trousse de pièces de rechange prêtes à utiliser pour les réparations de premier et de deuxième niveau soit fournie dans une configuration qui permet un déploiement rapide et le soutien d'une flotte de 12 VCUL au cours d'une période de 30 jours.
- 3.3.3 Outils et équipement d'essai spécialisés. Deux ensembles d'outils et d'équipement d'essai spécialisés seront nécessaires pour le VCUL.
- 3.3.4 Formation. Les opérateurs des VCUL auront besoin de formation sur l'utilisation sécuritaire du véhicule, y compris les tâches de maintenance exécutées par l'opérateur. Le personnel de maintenance n'aura besoin que de formation sur les tâches spécifiques aux VCUL puisqu'il connaîtra déjà les principes fondamentaux propres aux techniciens en mécanique de véhicules et systèmes électriques.

3.3.5 Publications techniques. Les publications techniques pour soutenir le VCUL devront être fournies dans les deux langues officielles, soit l'anglais et le français.

3.3.6 Documentation technique. La documentation technique sur le VCUL devra être fournie afin de cataloguer les composantes du véhicule et de permettre au personnel des FAC de soutenir la flotte de véhicules.

3.4 Services de soutien pour le cycle de vie

Un mécanisme contractuel distinct sera utilisé pour fournir du soutien technique et de chaîne d'approvisionnement pour les VCUL tout au long de leur cycle de vie prévu de dix à quinze ans une fois les activités d'acquisition et de soutien provisoire terminées.

3.5 Exigences en matière de sécurité

Le projet de VCUL comportera des questions de sécurité et une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVES) sera présentée avec la DDP. Les répondants doivent fournir des certifications concernant leurs capacités, notamment :

3.5.1 Accès à l'information classifiée et capacité de la stocker et de la sauvegarder. Cela comprend les annexes classifiées de la DDP et le contrat, ainsi que les résultats d'essais classifiés.

3.5.2 Accès aux biens classifiés et capacité de les stocker et de les sauvegarder. Cela comprend l'équipement fourni par le gouvernement (EFG), les articles dont la cryptographie est contrôlée et les armes.

3.5.3 Accès aux articles et à l'information contrôlés et capacité de les stocker et de les sauvegarder.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de propositions :

- a) Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- b) Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
- c) Accord relatif aux marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- d) Loi sur la production de défense
- e) Retombées industrielles et régionales (RIR)
- f) Stratégie d'approvisionnement en matière de défense (SAMD)
- g) Programme des marchandises contrôlées (PMC)
- h) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE)

5. Calendrier

Les réponses devront tenir compte de l'échéancier suivant :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Publication de la DI | Août 2015 |
| • Réponse à la DI | Septembre 2015 |
| • Consultation de l'industrie (y compris la démonstration de l'équipement et de possibles séances de consultation individuelles) | Octobre-novembre 2015 |
| • Publication de la demande de propositions | Février 2016 |
| • Attribution du marché | Juillet 2016 |
| • Examen critique de la conception | Novembre 2016 |
| • Essai du premier article | Janvier 2017 |
| • Acceptation du 1 ^{er} véhicule | Mars 2017 |
| • Livraison finale des 62 véhicules | Mars 2018 |

6. Information demandée

6.1 Conformité aux spécifications techniques

Une matrice (Annexe A) contenant les spécifications techniques détaillées proposées est jointe. Les répondants doivent la remplir en suivant les directives ci-après :

- 6.1.1 Dans la colonne *Conforme*, le répondant doit indiquer si son produit peut respecter les exigences, en répondant par « oui » ou par « non ».
- 6.1.2 Dans la colonne *Détails concernant la conformité*, le répondant doit indiquer de quelle façon son véhicule proposé respecte les *Exigences* énoncées. Si les exigences sont dépassées, le répondant doit indiquer à quel niveau. Si les exigences ne peuvent pas être respectées, il doit indiquer à quel niveau ou degré son produit pourrait se conformer. Le MDN est ouvert aux suggestions en ce qui a trait à d'autres exigences.
- 6.1.3 Dans la colonne *Documents de références applicables*, le répondant doit indiquer les documents de référence, comme les rapports d'essai, afin de démontrer que le véhicule proposé respecte les *Exigences* énoncées. Lorsque cela est possible, le répondant doit fournir des documents de référence pour soutenir ses propos.

6.2 Information financière

Le gouvernement du Canada a besoin de données sur les coûts afin d'appuyer le processus d'approvisionnement. Les répondants doivent fournir des données indiquant l'ordre de grandeur des coûts en se basant sur les éléments suivants :

- 6.2.1 Quantité de VCUL : 62

- 6.2.2 Soutien logistique intégré, y compris :
 - 6.2.2.1 Formation initiale;
 - 6.2.2.2 Approvisionnement initial
 - 6.2.2.3 Deux (2) années d'approvisionnement en pièces de rechange
 - 6.2.2.4 Trousse de pièces de rechange prêtes à utiliser pour les réparations de premier et de deuxième niveau au cours d'une période de 30 jours pour 12 VCUL
 - 6.2.2.5 Outils et équipement d'essai spécialisés (deux ensembles)
 - 6.2.2.6 Manuels techniques (fonctionnement, maintenance, pièces illustrées, instructions d'installation des lots d'équipement, etc.);
- 6.2.3 Soutien en service (coûts annuels estimés et/ou tarif de la main-d'œuvre)
 - 6.2.3.1 Gestion de la configuration
 - 6.2.3.2 Gestion et mise à jour des données techniques, des documents des publications et des bulletins de service
 - 6.2.3.3 Rapprovisionnement en pièces de rechange
 - 6.2.3.4 Réparation et révision des ensembles importants
 - 6.2.3.5 Réparation et révision à mi-vie des véhicules
 - 6.2.3.6 Soutien technique pour les mises à niveau, l'intégration de nouveaux équipements fournis par le gouvernement (EFG) et correction des problèmes d'obsolescence
- 6.2.4 Soutien en service en option
 - 6.2.4.1 Représentant du service sur le terrain x 1, à temps partiel, à Petawawa
 - 6.2.4.2 Représentant du service sur le terrain x 1, 2 mois/année, hors du pays
 - 6.2.4.3 Disponibilité de l'équipement en option
 - 6.2.4.4 Demi-pare-brise
 - 6.2.4.5 Compresseur d'air
 - 6.2.4.6 Chauffage de l'équipage
 - 6.2.4.7 Trousse de plongée
 - 6.2.4.8 Toit souple
 - 6.2.4.9 Filet d'arrimage du fret
 - 6.2.4.10 Bâche pour l'entreposage du véhicule
 - 6.2.4.11 Barre de remorquage de véhicule
 - 6.2.4.12 Câble de remorque de véhicule

6.3 Capacités de stockage et de sauvegarde

Comme demandé en vertu de la section 3 du présent document, les répondants doivent fournir des certifications concernant leurs capacités à stocker et sauvegarder des renseignements et biens classifiés ainsi que des articles et de l'information contrôlés.

6.4 Démonstration d'équipement

Pour compléter l'information demandée dans la présente DI, une démonstration d'équipement par l'industrie sera organisée pour permettre au MDN de voir les véhicules et permettre à l'industrie de présenter son équipement dans un environnement interactif. La participation à cette activité



est volontaire et le fait de ne pas y participer n'aura pas pour effet d'exclure les fournisseurs du processus d'approvisionnement éventuel.

Les répondants qui souhaitent participer à cette activité de consultation spécifique doivent remplir la matrice à l'annexe B du présent document. Tous les renseignements fournis à l'annexe B doivent être retournés au plus tard le **14 septembre 2015** et doivent être certifiés par un dirigeant de l'entreprise. La participation à la démonstration d'équipement sera limitée à cinq (5) répondants et les places seront attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Avant de les inviter à participer à la démonstration d'équipement, les Forces armées canadiennes vérifieront que les participants sont en mesure de répondre aux exigences énoncées à l'annexe B du présent document. La démonstration servira simplement à solliciter la rétroaction de l'industrie portant sur les points mentionnés dans la DI.

7. Demandes de renseignements

Toutes les demandes de renseignements et autres communications relatives à la présente DI doivent être présentées directement à l'autorité contractante. Toutes les demandes de renseignements doivent lui être présentées au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les fournisseurs doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les fournisseurs.

Toutes les questions formulées dans les communications écrites et les réponses connexes (Q & R) pertinentes seront publiées dans le site du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (Achats et ventes).

8. Personne-ressource

Les répondants intéressés peuvent présenter leur réponse à l'autorité contractante de TPSGC suivante par courriel :

Nom : Pascale Brisard
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des projets des véhicules blindés
11, rue Laurier
6C1, Place du Portage, Phase III



Gatineau (Québec)
K1A 0S5
Téléphone : 819-956-0598
Télécopieur : 819-956-0648
Courriel : pascal.brisard@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les coordonnées d'une personne-ressource du répondant devraient être comprises dans la trousse.

La présente DI peut faire l'objet de modifications. Le cas échéant, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

9. Séances de consultation à venir

9.1 Démonstration d'équipement : cette activité de consultation aura lieu au cours de la semaine du 19 au 23 octobre 2015. La démonstration aura lieu à la base des Forces canadiennes de Petawawa, en Ontario. Les répondants qui souhaitent être sélectionnés pour participer à cette activité de consultation le font à leurs propres frais et aucune de leurs dépenses ne leur sera remboursée. Seulement cinq (5) répondants seront sélectionnés pour participer à l'activité. Chacun des cinq participants (5) sélectionnés devra fournir deux (2) véhicules de démonstration pour une journée attribuée par les Forces armées canadiennes. Chaque participant disposera d'une journée complète pour fournir une démonstration de ses deux (2) véhicules. Le calendrier et les détails spécifiques de la démonstration seront fournis aux participants sélectionnés avant la démonstration. Une fois la conformité vérifiée, une invitation à participer à la démonstration d'équipement sera transmise aux répondants sélectionnés.

9.2 Séances de consultation individuelles

Le Canada peut à sa discrétion contacter ou rencontrer des répondants pour faire un suivi avec des questions supplémentaires ou des éclaircissements sur tous les aspects d'une réponse.

10. Date de clôture pour la DI

Les réponses à la présente DI doivent être transmises à l'autorité contractante de TPSGC dont le nom figure ci-dessus le ou avant le 28 septembre 2015.

11. Matrice de conformité aux spécifications techniques

Voir l'ANNEXE A ci-jointe.

12. Consultation de l'industrie – Démonstration de l'équipement

Voir l'ANNEXE B ci-jointe.

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

Exigences	Conforme? [Oui / Non]	Détails concernant la conformité (Veuillez fournir des précisions si le véhicule proposé par le répondant ne satisfait pas aux exigences ou s'il dépasse les exigences)	Document de référence applicable
1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES			
1.1 GÉNÉRALITÉS			
1.1.1 Le VCUL proposé est basé sur un véhicule à zone de places assises ouverte à 4 roues conçu pour une utilisation militaire tout-terrain.			
1.1.2 Les spécifications techniques du VCUL proposé s'appliquent à un poids nominal brut du véhicule (PNBV) qui est défini comme étant la masse en état de marche plus la charge utile maximale, sauf indication contraire.			
1.1.3 Le concept de VCUL proposé équivaut au niveau de maturité technologique 9, tel qu'il est défini dans les Directives relatives à l'évaluation de la maturité technologique (TRA), Ministère de la Défense, avril 2011.			
1.1.4 Le concept de VCUL proposé possède déjà un historique avéré en matière de fourniture et de soutien de solutions de manœuvre dans le cadre d'opérations spéciales. Un historique avéré inclut la fourniture d'au moins 10 plates-formes de véhicule qui ont été utilisées avec une unité militaire d'un pays de l'OTAN ou une unité des Forces de défense de l'Australie.			
1.2 VARIANTES DE VÉHICULES			
1.2.1 Le VCUL proposé est configuré dans une variante Mobilité prévoyant cinq occupants, tireur inclus, et dans une variante Véhicule de frappe léger incluant neuf occupants.			
1.2.2 Le même véhicule est utilisé pour les deux variantes, seul le chargement détermine la variante.			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

1.3 CONDITIONS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES			
1.3.1	Le VCUL proposé est capable de rouler sur des routes de différente qualité, allant des chaussées revêtues aux sentiers non entretenus, en passant par les terrains accidentés, qui constituent d'ailleurs le type de chaussée empruntée dans la majorité des cas. La section Profil de la mission (décrite dans la demande d'information (DI), paragraphes 2, 3.1 et 3.2) donne le détail des conditions de terrain et le pourcentage de temps passé sur chaque type de terrain.		
1.3.2	Le VCUL proposé est un concept qui a fait ses preuves dans toute la plage des conditions climatiques définies comme étant A1, A2, A3, B2, B3, C0 et C1 dans la norme STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230 Leaflet 2311/1 Table 2 Summarized Temperature and Humidity Cycles Worldwide (récapitulatif des cycles de températures et d'humidités à l'échelle internationale).		
1.3.3	Le VCUL proposé est capable de démarrer et de rouler après une période d'imprégnation au froid de 24 heures à -32 °C sans aucun dispositif d'aide au démarrage externe.		
1.4 SYSTÈMES DU VÉHICULE			
1.4.1	<u>Poids et dimensions</u>		
1.4.1.1	Le VCUL proposé a une masse en état de marche (PV) de 2040 kg ou moins, selon ce qui est défini dans le TOP 2-2-801, Weight Distribution and Ground Pressure (Wheeled and Tracked Vehicles), US Army Development Test Command, Test Operations Procedure (Répartition du poids et pression au sol [véhicules à roues et à chenilles], Commandement des essais de développement de l'armée américaine, Procédures d'essai et de fonctionnement).		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

<p>1.4.1.2 Le VCUL proposé est capable de transporter une charge utile de 1475 kg dans toutes les conditions du profil de mission, tel que cela est décrit dans la DI paragraphes 2, 3.1 et 3.2, Profil de mission, et défini dans le TOP 2-2-801, Weight Distribution and Ground Pressure (Wheeled and Tracked Vehicles, US Army Development Test Command, Test Operations Procedure).</p>			
<p>1.4.1.3 Le VCUL proposé a des dimensions qui lui permettent de se conformer aux limites de chargement interne applicables à l'avion CC177 Globemaster, à l'avion CC130 Hercules et à l'hélicoptère CH147 Chinook, comme cela est détaillé dans la section Possibilité de transport par air.</p>			
<p>1.4.2 <u>Groupe motopropulseur</u></p>			
<p>1.4.2.1 Le VCUL proposé doit être équipé d'un moteur à allumage par compression capable de fonctionner avec des carburants fournis par l'OTAN, tel que cela est détaillé dans la norme STANAG 4362, Carburant pour les futurs équipements terrestres dotés de moteur à allumage par compression ou de turbo-moteur.</p>			
<p>1.4.2.2 Le VCUL proposé est doté d'une boîte de vitesse automatique.</p>			
<p>1.4.2.3 Le VCUL proposé est équipé d'une transmission de type traction intégrale. Si un système à quatre roues motrices à temps partiel est fourni, le conducteur doit pouvoir enclencher et déclencher la traction intégrale alors que le véhicule est en mouvement.</p>			
<p>1.4.2.4 Le VCUL proposé offre un rapport de vitesse gamme haute et gamme basse sélectionnable par le conducteur.</p>			
<p>1.4.2.5 Le VCUL proposé a des différentiels avant et arrière à glissement limité.</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

1.4.3	<u>Suspension</u>		
1.4.3.1	Le VCUL proposé est équipé d'une suspension conçue pour un usage militaire en conditions tout-terrain.		
1.4.3.2	Le VCUL proposé est pourvu de plaques de carter inférieur remplaçables conférant une protection lorsque le véhicule traverse des terrains rocailleux.		
1.4.4	<u>Roues et pneus</u>		
1.4.4.1	Le VCUL proposé est doté de pneus ayant au moins 835 mm de diamètre nominal et une largeur nominale d'au moins 300 mm.		
1.4.4.2	Le VCUL proposé est doté de pneus dont la bande de roulement a été conçue pour un usage tout-terrain.		
1.4.4.3	Le VCUL proposé est équipé de roues munies d'un dispositif d'accrochage du talon sur la jante extérieure.		
1.4.4.4	Le VCUL proposé est muni d'un pneu et d'une roue de secours montés à l'extérieur et identique aux pneus et roues utilisés sur le véhicule.		
1.4.5	<u>Système de direction</u>		
1.4.5.1	Le VCUL proposé n'est pas doté d'un volant à droite.		
1.4.6	<u>Système électrique</u>		
1.4.6.1	Le VCUL proposé est muni d'un système électrique de 24 V c.c. à prise de masse négative offrant au moins 120 ampères.		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

<p>1.4.6.2 Le VCUL proposé comporte quatre prises de courant de 12 V c.c., conformément à la norme SAE International J563, Norme régissant les prises d'accessoires, les prises de courant et les allume-cigares de 12 volts; les prises sont installées à proximité des sièges en vue de fournir l'alimentation requise aux dispositifs électroniques.</p>			
<p>1.4.6.3 Le VCUL proposé possède un câblage pour deux postes radio.</p>			
<p>1.4.6.4 Le VCUL proposé est doté de l'équipement requis pour le montage d'un ordinateur tout-terrain, d'une tablette ou d'un ordinateur portatif utilisé par le chef d'équipage.</p>			
<p>1.4.6.5 Le VCUL proposé possède des emplacements de montage prévus pour quatre antennes avec bases magnétiques, UHF, VHF, satellites tactiques et GPS inclus.</p>			
<p>1.4.6.6 Le VCUL proposé est doté d'un conduit de câblage de 25 mm de diamètre installé sous le véhicule; ce conduit permettra à l'utilisateur d'installer des câbles ultérieurement. Le conduit doit être disposé de manière à desservir les quatre places assises.</p>			
<p>1.4.6.7 Le VCUL proposé est équipé d'un câblage permettant le raccordement des boîtes de jonction NEC et l'acheminement des communications entre les emplacements radio et l'emplacement du chef d'équipage.</p>			
<p>1.4.6.8 Le VCUL proposé est équipé pour recevoir un système d'éclairage infrarouge, mais sans pour autant être muni du système en question (détail de l'interface à fournir lors de la demande de propositions (DDP)). L'équipement déjà prévu inclut tous les supports, câbles et connecteurs.</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

1.4.6.9	Le VCUL proposé est pourvu d'un équipement d'éclairage de base conçu pour un usage limité sur les voies publiques; les dispositifs d'éclairage comprennent des phares, des feux rouges arrière, des feux de freinage et des clignotants.			
1.4.6.10	Le VCUL proposé est équipé d'un système d'éclairage occulté militaire, conformément à la norme STANAG 4381, Systèmes d'éclairage occultés des véhicules terrestres tactiques.			
1.4.6.11	Le VCUL proposé est équipé d'un système de démarrage du moteur sans clé insensible à l'usage de dispositifs de brouillage par contre-mesures électroniques (CME) environnants.			
1.4.6.12	Le VCUL proposé comporte un interrupteur principal de batterie conçu pour isoler les batteries de démarrage du reste du système électrique.			
1.4.7	<u>Circuit d'alimentation en carburant</u>			
1.4.7.1	Le VCUL proposé doit pouvoir être ravitaillé en carburant à plein débit à partir de pompes du commerce, de véhicules citernes de ravitaillement munis d'une buse de 38 mm de diamètre et de jerricans standard de 20 litres.			
1.4.8	<u>Habitacle</u>			
1.4.8.1	Le VCUL proposé est équipé d'au moins quatre sièges fixes dotés de dispositifs de retenue approuvés à trois ou quatre points, et d'un emplacement pour tireur muni d'un système de retenue.			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

<p>1.4.8.2 Le VCUL proposé est pourvu d'une cage de retournement qui atteint ou dépasse les exigences de performance en cas de retournement régissant la résistance du toit aux contraintes verticales et à la déformation verticale maximale, conformément à la norme Federal Motor Vehicle Safety Standard (FMVSS) 571.216 Roof Crush Resistance (Résistance du toit à l'écrasement), et applicables aux places assises fixes.</p>			
<p>1.4.8.3 Le VCUL proposé est doté d'une banquette provisoire installée dans la zone de chargement et destinée à accueillir des occupants supplémentaires; la banquette permet d'assoir, au total, neuf occupants dans le véhicule. L'emplacement de la banquette ne nécessite pas de dispositif de retenue ni de dispositif de protection en cas de retournement.</p>			
<p>1.4.8.4 Le VCUL proposé possède le dispositif nécessaire pour transporter un patient en utilisant un brancard Talon II 81C, conformément à la norme STANAG 2040, Brancards, supports et fixations.</p>			
<p>1.4.8.5 Le VCUL proposé possède le dispositif nécessaire pour protéger l'équipage contre les fils barbelés; le dispositif en question est un concept intégré ou consiste en des coupe-câbles rajoutés.</p>			
<p>1.4.9 <u>Rangement</u></p>			
<p>1.4.9.1 Le VCUL proposé comporte un système d'arrimage configurable par l'utilisateur, tel que des rails munis de points d'arrimage réglables, permettant d'arrimer divers éléments en fonction de la mission.</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

<p>1.4.9.2 Le VCUL proposé possède un système de rangement modulaire et configurable par l'utilisateur aménagé sur les côtés externes de la zone de chargement et servant à arrimer des éléments tels que des sacs à dos.</p>			
<p>1.4.9.3 Le VCUL proposé est doté de supports modulaires permettant d'arrimer quatre jerricans militaires standard de 20 litres sur les côtés ou à l'arrière du véhicule. Si les supports doivent être retirés dans le cadre d'un transport par air, ils doivent pouvoir s'enlever sans utiliser d'outil.</p>			
<p>1.4.9.4 Le VCUL proposé est pourvu d'un espace de chargement arrière séparé de l'habitacle, mais accessible depuis ce dernier.</p>			
<p>1.4.9.5 Le VCUL proposé est équipé d'un hayon rabattable vers le haut et vers le bas capable de supporter 225 kg.</p>			
<p>1.4.9.6 Le VCUL proposé est équipé de tous les outils nécessaires pour l'exécution des tâches de maintenance de niveau utilisateur, y compris le changement de roue.</p>			
<p>1.4.10 <u>Peinture et surfaces</u></p>			
<p>1.4.10.1 Les surfaces métalliques extérieures et intérieures du VCUL proposé sont peintes en havane mat, conformément à la norme FED STD 595C, Colors Used In Government Procurement, couleur havane 33446.</p>			
<p>1.4.10.2 Les surfaces non métalliques du VCUL proposé sont également couleur havane 33446 ou ont une couleur non réfléchissante douce.</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

1.4.11	<u>Étiquettes et marquages</u>		
1.4.11.1	Le VCUL proposé comporte des étiquettes ou des marquages bilingues, rédigés en anglais et en français, lorsque des inscriptions sont nécessaires.		
1.4.11.2	Le VCUL proposé comporte des marquages d'avertissement et de mise en garde conçus pour protéger le personnel et l'équipement aux endroits requis.		
1.4.11.3	Le VCUL proposé comporte des marquages, des autocollants et des plaques signalétiques d'instrument conformes à la norme STANAG 4050, Symboles des fonctions des différents éléments de commande dans les véhicules militaires.		
1.4.11.4	Le VCUL proposé comporte des plaques signalétiques fixées dans des endroits bien en évidence et protégés; les plaques présentent les renseignements suivants : Nom du fabricant, numéro de modèle, année modèle, code de configuration de l'équipement (CCE), poids nominal brut du véhicule (PNBV) et poids à vide (PV).		
1.4.12	<u>Remorquage et dépannage</u>		
1.4.12.1	Le VCUL proposé est doté de quatre crochets de remorquage ayant une capacité nominale de 4540 kg chacun; deux crochets sont fixés à l'avant du véhicule, et deux autres à l'arrière du véhicule.		
1.4.12.2	Le VCUL proposé peut être remorqué les quatre roues au sol par un véhicule identique, sur un terrain accidenté, pendant au moins 500 mètres, sans préparatif.		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

<p>1.4.12.3 Le VCUL proposé peut remorquer un véhicule identique les quatre roues au sol, sur un terrain accidenté, pendant au moins 500 mètres, sans préparatif.</p>			
<p>1.4.12.4 Le VCUL proposé est équipé d'un treuil électrique de dépannage comportant au moins 50 mètres de câble synthétique et affichant une capacité de traction nominale maximale d'au moins 4540 kg, conformément à la norme SAE J706, Rating of Winches.</p>			
<p>1.4.12.5 Le treuil du VCUL proposé est capable de tracter à des angles allant de 0 à 45 degrés à partir du plan horizontal du véhicule.</p>			
<p>1.4.12.6 Le treuil du VCUL proposé peut être monté sur un attelage de remorque de deux pouces.</p>			
<p>1.4.12.7 Le VCUL proposé est pourvu d'un attelage de remorque de deux pouces monté à l'avant et à l'arrière du véhicule permettant la fixation du treuil d'auto-dépannage.</p>			
<p>1.4.12.8 Le VCUL proposé est équipé de connecteurs d'alimentation installés aux emplacements de treuil avant et arrière et conçus pour acheminer un courant électrique suffisant au treuil.</p>			
<p>1.4.12.9 Le VCUL proposé est doté d'une télécommande de treuil qui permet à l'opérateur de commander les opérations de treuillage à partir d'un emplacement sûr.</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

1.5	MOBILITÉ		
1.5.1	<u>Garde au sol</u>		
1.5.1.1	Le VCUL proposé a une garde au sol d'au moins 240 mm, dimension H156, mesurée conformément à la norme SAE J1100, Motor Vehicle Dimensions (Dimensions des véhicules à moteur).		
1.5.2	<u>Accélération</u>		
1.5.2.1	Le VCUL proposé est capable d'accélérer de 0 km/h à 90 km/h sur une surface asphaltée plate et sèche sur une distance de 750 m ou moins à partir du départ, conformément à la norme SAE J1491 Vehicle Acceleration Measurement (Mesure de l'accélération des véhicules).		
1.5.3	<u>Vitesse de croisière</u>		
1.5.3.1	Le VCUL proposé est capable de maintenir une vitesse de croisière de 90 km/h sur une surface asphaltée plate et sèche sur une distance de 50 km, conformément à la norme TOP 2-2-602, Acceleration, Maximum and Minimum Speeds (Accélération, vitesses maximales et minimales).		
1.5.4	<u>Rayon de braquage</u>		
1.5.4.1	Le VCUL proposé a un rayon de braquage ayant un diamètre mur à mur de 13 mètres ou moins, tel que mesuré conformément à la norme TOP 2-2-609, Steering (Direction).		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

1.5.5	<u>Passage à gué</u>		
1.5.5.1	Le VCUL proposé est capable de passer à gué un obstacle d'eau dont le fond est ferme jusqu'à une profondeur de 760 mm sans modification ni préparation, conformément à la norme STANAG 2805, Conditions minimales de passage à gué et de flottabilité pour les véhicules terrestres de combat et de servitude.		
1.5.6	<u>Autonomie</u>		
1.5.6.1	Le VCUL proposé est capable de parcourir, en utilisant le carburant transporté dans des réservoirs intégrés, une distance de 500 km sans ravitaillement à une vitesse moyenne de 50 km/h sur une route de gravier améliorée plate, conformément à la norme TOP 2-2-603, Vehicle Fuel Consumption (Consommation des véhicules), Automotive Test & Evaluation Facility test course (Circuit d'essai de l'installation d'essai et d'évaluation automobile).		
1.5.7	<u>Dispositifs d'arrimage</u>		
1.5.7.1	Le VCUL proposé est équipé de dispositifs d'arrimage permanent intégralement fixés conformément à la norme MIL-STD-209K, Interface Standard for Lifting and Tiedown Provisions (Norme d'interface pour les dispositifs de levage et d'arrimage).		
1.5.8	<u>Possibilité de transport par air</u>		
1.5.8.1	Le VCUL proposé est certifié pour le transport interne par voie aérienne (IAT) à bord d'un avion CC177 Globemaster, conformément à l'instruction technique TO 1C-17A-9, Loading Instructions USAF Series C-17A Aircraft (Instructions de chargement, Avion de la série C-17A de l'USAF).		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

<p>1.5.8.2 Le VCUL proposé peut être chargé à bord d'un avion CC177 Globemaster et déchargé de ce même avion, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration chargée à sa configuration de combat, en moins de 5 minutes.</p>			
<p>1.5.8.3 Le VCUL proposé est certifié pour le transport interne par voie aérienne (IAT) à bord d'un avion CC130J Hercules, conformément à la norme 60-130J-1000, Standard Manoeuvre Manual (SMM) CC130J Hercules Operations (Manuel de manœuvres standard [SMM], Opérations du CC130J Hercules).</p>			
<p>1.5.8.4 Le VCUL proposé peut être chargé à bord d'un avion CC130J Hercules et déchargé de ce même avion, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration chargée à sa configuration de combat, en moins de 5 minutes.</p>			
<p>1.5.8.5 Le VCUL proposé est certifié pour le transport interne par voie aérienne (IAT) à bord d'un hélicoptère CH147F Chinook, conformément au document B-GA-002-147/FP-001, CH-147 Chinook Standard Manoeuvre Manual (Manuel de manœuvres standard [SMM] CH147 Chinook).</p>			
<p>1.5.8.6 Le VCUL proposé peut être chargé à bord d'un hélicoptère CH147F Chinook et déchargé de ce même hélicoptère, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration chargée à sa configuration de combat, en moins de 5 minutes.</p>			
<p>1.5.8.7 Le VCUL proposé est certifié pour le transport externe par voie aérienne (EAT) sous un hélicoptère CH147F Chinook, conformément au document B-GA-002-147/FP-001, CH-147 Chinook Standard Manoeuvre Manual (Manuel de manœuvres standard [SMM] CH147 Chinook).</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

<p>1.5.8.8 Le VCUL proposé peut être transporté par un hélicoptère CH147F Chinook au moyen d'une élingue externe, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration de transport à sa configuration de combat, en moins de 5 minutes.</p>			
<p>1.5.8.9 Le VCUL proposé est certifié pour le transport externe par voie aérienne (EAT) sous un hélicoptère UH60 Black Hawk, conformément à la norme MIL-STD 913A, Requirements for the Certifications of Sling Loaded Military Equipment for External Transportation by Department of Defense Helicopters (Exigences relatives à la certification des équipements militaires chargés sous élingue en vue d'un transport externe par des hélicoptères du Ministère de la Défense nationale).</p>			
<p>1.5.8.10 Le VCUL proposé peut être transporté par hélicoptère UH60 Black Hawk au moyen d'une élingue externe, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration de transport à sa configuration de combat en moins de 5 minutes.</p>			
<p>1.5.8.11 Le VCUL proposé est certifié pour le largage aérien à partir d'un avion CC130J Hercules avec une charge utile de combat de 910 kg, conformément à la norme 60-130J-1000, Standard Manoeuvre Manual (SMM) CC130J Hercules Operations, Chapter 19, Airdrop Operations (Manuel de manœuvres standard [SMM], Opérations du CC130J Hercules, Chapitre 19, Opérations de largage aérien).</p>			
<p>1.5.8.12 Le VCUL proposé est certifié pour le largage aérien à partir d'un avion CC177 Globemaster avec une charge utile de combat de 910 kg, conformément à l'instruction technique TO 1C-17A-1-4, Airdrop Mission Crew Manual USAF Series C-17A Aircraft (Manuel de l'équipage pour les missions d'aérolargage, Avion de la série C-17A de l'USAF).</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

1.6 INTÉGRATION DES SYSTÈMES HUMAINS			
1.6.1	<u>Facteurs humains</u>		
1.6.1.1	Le VCUL proposé est conçu pour accueillir des personnes faisant partie du 5 ^e au 95 ^e percentile de la population masculine des FC, conformément à la publication RDDC Toronto 98-CR-15 et aux données anthropométriques d'un soldat avec son équipement de l'UACEE.		
1.6.1.2	Le VCUL proposé n'empêche pas les occupants d'accomplir toutes leurs tâches telles qu'elles sont mentionnées dans le Programme des essais par l'utilisateur alors qu'ils portent leur équipement personnel spécifique à la mission.		
1.6.2	<u>Sièges</u>		
1.6.2.1	Les places assises du VCUL proposé peuvent accueillir des personnes faisant partie du 5 ^e au 95 ^e percentile de la population masculine des FC, conformément à la publication RDDC Toronto 98-CR-15, alors qu'elles portent leur équipement personnel spécifique à la mission.		
1.6.3	<u>Poste du tireur</u>		
1.6.3.1	Le poste du tireur du VCUL proposé est équipé d'un harnais conçu pour retenir le tireur lorsque le véhicule est en mouvement, conformément au Profil de mission (décrit dans la DI paragraphes 2, 3.1 et 3.2).		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

ANNEX A

1.6.4	<u>Poste de conduite</u>		
1.6.4.1	Les commandes et instruments d'affichage du poste de conduite du VCUL proposé sont visibles et utilisables par le conducteur lorsque ce dernier est assis et que sa ceinture de sécurité est bouclée.		
1.6.4.2	Le poste de conduite du VCUL proposé présente au moins les instruments/paramètres suivants :		
a)	Indicateur de quantité carburant		
b)	Compteur kilométrique		
c)	Odomètre kilométrique journalier		
d)	Indicateur de vitesse métrique		
e)	Température du liquide de refroidissement du moteur		
f)	Indicateur de pression d'huile basse		
g)	Témoin de feux de route		
h)	Témoin de charge de la batterie		
i)	Témoin de frein de stationnement		
j)	Témoin de panne de circuit de freinage		
k)	Indicateur de position de la boîte de vitesse		
l)	Indicateur de position gamme haute/basse		
1.7	ÉQUIPEMENT SPÉCIAL		
1.7.1	Le VCUL proposé est équipé d'un anneau de tourelle pour armes manuelles doté d'un affût conforme à la norme OTAN capable de supporter le poids et d'encaisser la mise à feu des armes suivantes :		
a)	HMG Browning cal. 0.50		
b)	MK-19/C-16 40 mm AGL		
c)	MK-48 7.62 mm LMG		
d)	C6 7.62 mm LMG		
1.7.2	Le VCUL proposé est pourvu d'affûts pouvant être utilisés avec un bras pivotant fourni par l'utilisateur et situés à chaque emplacement de siège passager fixe extérieur; les affûts peuvent encaisser la mise à feu des armes suivantes :		
a)	MK-48 7.62 mm LMG		
b)	C6 7.62 mm LMG		

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

2.0 EXIGENCES SOUHAITABLES			
<p>Les exigences souhaitables devraient être considérées comme des options qui augmentent la valeur de la proposition. La pondération des exigences souhaitables sera précisée au moment de la DDP. Dans le cadre de la DI, le répondant doit indiquer s'il répond aux exigences ou les dépasser et, si c'est le cas, dans quelle mesure. S'il n'est pas en mesure de répondre aux exigences, le répondant peut indiquer la valeur à laquelle il pourrait se conformer.</p>			
<p>2.1 Le VCUL devrait être capable de parcourir, en utilisant le carburant transporté dans des réservoirs intégrés, une distance de 700 km sans ravitaillement à une vitesse moyenne de 50 km/h sur une route de gravier améliorée plate, conformément à la norme TOP 2-2-603, Vehicle Fuel Consumption (Consommation des véhicules), Automotive Test & Evaluation Facility test course (Circuit d'essai de l'installation d'essai et d'évaluation automobile).</p>			
<p>2.2 Le VCUL proposé devrait pouvoir être remorqué les quatre roues au sol par un véhicule identique, sur un terrain accidenté, pendant au moins 1000 mètres, sans préparatif.</p>			
<p>2.3 Le VCUL proposé devrait pouvoir remorquer un véhicule identique les quatre roues au sol, sur un terrain accidenté, pendant au moins 1000 mètres, sans préparatif.</p>			
<p>2.4 Le VCUL proposé devrait être capable d'accélérer de 0 km/h à 90 km/h sur une surface asphaltée plate et sèche sur une distance de 500 m ou moins à partir du départ, conformément à la norme SAE J1491 Vehicle Acceleration Measurement (Mesure de l'accélération des véhicules).</p>			

Véhicule de combat ultraléger
 Demande d'information
 Specifications techniques
 Matrice de conformité

<p>2.5 Le VCUL proposé devrait pouvoir atteindre une vitesse maximale de 120 km/h, conformément à la norme TOP 2-2-602, Acceleration, Maximum and Minimum Speeds (Accélération, Vitesses maximales et minimales).</p>			
<p>2.6 Le VCUL proposé devrait pouvoir être chargé à bord d'un avion CC177 Globemaster et déchargé de ce même avion, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration chargée à sa configuration de combat, en moins de 2 minutes.</p>			
<p>2.7 Le VCUL proposé devrait pouvoir être chargé à bord d'un avion C130J Hercules et déchargé de ce même avion, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration chargée à sa configuration de combat, en moins de 2 minutes.</p>			
<p>2.8 Le VCUL proposé devrait pouvoir être chargé à bord d'un hélicoptère CH147F Chinook et déchargé de ce même hélicoptère, sans outils spéciaux pour le transformer de sa configuration chargée à sa configuration de combat, en moins de 2 minutes.</p>			
<p>2.9 Le VCUL proposé devrait être capable de transporter une charge utile de 2275 kg dans toutes les conditions du profil de mission, tel que cela est décrit dans la DI paragraphes 2, 3.1 et 3.2, et défini dans le TOP 2-2-801, Weight Distribution and Ground Pressure (Wheeled and Tracked Vehicles, US Army Development Test Command, Test Operations Procedure).</p>			
<p>FIN DU DOCUMENT</p>			
<p>XX</p>			

Annexe B

CRITÈRES À SATISFAIRE POUR POUVOIR ASSISTER À LA DÉMONSTRATION DE L'ÉQUIPEMENT DU VÉHICULE DE COMBAT ULTRALÉGER

Tous les participants sélectionnés participeront à la démonstration à leurs propres frais. Le gouvernement ne remboursera aucun frais.

Les réponses à la présente annexe doivent être reçues au plus tard le 14 septembre 2015.

Les réponses à la présente annexe doivent être approuvées par un représentant autorisé de l'entreprise.

Les réponses fournies dans la présente annexe seront vérifiées par le Directeur Besoins des Forces spéciales 5-2 avant la sélection définitive des répondants autorisés à prendre part à la démonstration.

Exigences

- 1 Être disponible pour participer, à ses propres frais, à la démonstration qui se déroulera durant la semaine du 19 au 23 octobre 2015 à la BFC Petawawa, en Ontario.
- 2 Être capable de fournir deux véhicules pleinement opérationnels.
 - 2.1 Les véhicules doivent utiliser du carburant diesel.
 - 2.2 Les véhicules doivent avoir une autonomie minimale de 500 km avec le carburant interne lorsqu'ils transportent une charge utile de 1 475 kg.
 - 2.3 Les véhicules doivent pouvoir atteindre une vitesse de pointe minimale de 90 km/h sur des routes asphaltées.
 - 2.4 Les véhicules doivent pouvoir exécuter un rayon de braquage d'au plus 13 mètres.
 - 2.5 Les véhicules doivent démontrer leur capacité tout-terrain.
- 3 Il doit être possible de monter une mitrailleuse de calibre .50 sur un anneau de tourelle installé sur le dessus du véhicule (le MDN fournira les armes).
 - 3.1 L'anneau de tourelle et la mitrailleuse de calibre .50 doivent pouvoir être pointés par un tireur sur 360 degrés lorsque le véhicule est chargé avec l'équipement essentiel à la mission.
 - 3.2 L'anneau de tourelle doit pouvoir accepter un affût conforme à la norme OTAN.
 - 3.3 Les véhicules devraient être pourvus de points d'attache permettant de monter des bras pivotants de mitrailleuse de 7.62 mm à partir des côtés et de l'arrière du véhicule.
- 4 Être capable de faire la démonstration de maquettes d'équipement de communications et de supports d'antenne.
- 5 Le véhicule doit pouvoir être chargé avec au moins cinq personnes portant tout l'équipement de combat et tout l'équipement essentiel à la mission.

DI - VCUL

- 6 Le véhicule doit pouvoir être chargé dans la soute d'un hélicoptère CH147F.
- 6.1 Fournir les détails pertinents 7 jours avant la démonstration du chargement du véhicule dans l'aéronef.
- 6.2 Être capable de faire une démonstration de chargement-déchargement par roulage depuis l'aéronef et la démonstration du montage d'une mitrailleuse de calibre .50.

- 7 Les membres des Forces armées canadiennes voudront pouvoir tenter d'utiliser les véhicules après avoir ont reçu une formation de familiarisation sommaire de la part des participants.
- 7.1 Les participants pourront monter à bord des véhicules lorsque ceux-ci seront utilisés.

Information approuvée par un représentant autorisé de l'entreprise.

Nom	Titre	Signature	Date
-----	-------	-----------	------

Personne-ressource

Veillez fournir le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du représentant avec lequel il faut communiquer pour confirmer les aspects logistiques de la démonstration.

Entreprise :

Nom du représentant :

Titre :

Numéro de téléphone :

Adresse de courriel :